



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE (ex-Aviva Monétaire ISR)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	42
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	49

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS Représenté par monsieur Olivier Galienne 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT - PARTS A et I ABEILLE VIE - PART A 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Standard.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercice antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Pour chaque catégorie de parts, le FCP a opté pour l'une des formules suivantes :

- Part A : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion décide chaque année de la distribution et/ou de la capitalisation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.
- Part I : capitalisation pure. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de réaliser sur la période de placement recommandée une performance annuelle, pour chacune des classes de parts et après déduction des frais de gestion financière réels y afférents, supérieure à la performance de l'indice €STER capitalisé, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR). Cet objectif, dépendant des conditions de marché, pourra être revu en cas d'évolution significative de celles-ci. En cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'€STER capitalisé.

Le taux €STER (European Short-Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site :

internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STER est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

Etape 1 : Critères extra-financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.

Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- o émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement
- o gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
- o indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR.

Etape 2 : Critères financiers

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- 1) Les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- 2) La gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- 3) La sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- 4) Le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Les actifs hors dérivés intégrés**=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- obligations d'Etat
- obligations émises par des autorités locales
- certificats de dépôts
- billets de trésorerie
- acceptations bancaires
- titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En terme de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM – Weighted Average Maturity – en anglais) sera inférieure ou égale à 6 mois.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En terme de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL – Weighted Average Life – en anglais) sera inférieure ou égale à 12 mois.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

La durée de vie résiduelle maximum d'un titre sera inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;
- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros ;

Par exception, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme ou Standard mettant en œuvre une gestion de type ISR. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures : sur taux
 - Options : sur taux
 - Swaps : de taux, de devises
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille.

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
- Nature des interventions :
 - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

Les dépôts

Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit. Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement à l'OPCVM.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées

selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Les opérations de mises en pension ont une durée temporaire de sept jours ouvrables maximum.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations, réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées chez le dépositaire

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire et la performance du FCP repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les titres les plus formants et que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1 % des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé, de manière accessoire, à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :**Risque de titrisation**

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A : Tous souscripteurs.

Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Part I-FP : tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent une progression régulière de la valeur liquidative en liaison avec l'indicateur de référence (€STER) à travers une sélection de titres répondant à des critères ISR.

Durée de placement recommandée : trois mois.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la SGP de l'OPC.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la Société de gestion de l'OPC.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 19 août 1988.
- Date de création du Fonds : 19 août 1988.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. Mais contrairement à 2021 où elle était considérée comme transitoire, elle est devenue préoccupante en 2022.

L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin.

Cet événement s'est ajouté à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19.

Dans ce contexte, les anticipations d'inflation ont fortement progressé jusqu'à fin avril avant de rapidement corriger au deuxième semestre lorsque les craintes de récession économique sont apparues.

L'ensemble des banques centrales du monde ont réagi en procédant à des augmentations de leurs taux directeurs sauf la Banque du Japon qui est la dernière grande banque centrale à maintenir une politique monétaire accommodante. La Banque Centrale Européenne a été moins réactive que la FED dans sa lutte contre l'inflation en démarrant sa hausse de taux plus tardivement en juillet (+50bp) puis 75bp en septembre 2022.

Ces événements ont provoqué une forte montée des taux sur le marché monétaire dans un contexte de très forte volatilité. Le monde monétaire est désormais dans un monde de rendement positif quelle que soit la maturité. La courbe des Swaps ESTR s'est fortement pentifiée dès le début 2022 et de manière générale toute la courbe est montée très fortement (sur 1 an, le swap ester 1 mois +120bp fixant à +0.70% au 30/09/22, le SWAP ESTR 1Y + 285BP fixant à +2.2903% au 30/09/22).

Les spreads de crédit ont également évolué à la hausse sur la période passant du +6 bp en moyenne sur du 1 an pour une bancaire en moyenne à +28 bp en moyenne aujourd'hui.

Ces deux phénomènes ont entraîné les EURIBORS à la hausse (le 1 an +300 bp à 2.556% au 30/09/22)

Prenant acte du changement de ton des banques centrales (à l'exception de la Banque du Japon) ne considérant plus l'inflation comme transitoire et accélérant le resserrement de leur politique monétaire (qui a conduit à une forte hausse des taux réels), nous avons dès le printemps implémenté dans le fonds des positions de couverture supplémentaires afin de réduire la sensibilité au taux d'intérêt des fonds. La WAM est passée de 55 jours à 12 jours. Nous avons réduit fortement la maturité moyenne du portefeuille afin d'accompagner cette hausse des taux d'émission passant d'une WAL de 93 jours à 64 jours.

Cette année a été une année marquée par le retour de nombreux émetteurs corporates sur le marché monétaire. Cela a permis de diversifier les émetteurs en portefeuille. Emetteurs toujours sélectionnés parmi les plus vertueux selon les critères ESG. La note moyenne du portefeuille est de 8.1/10 (MSCI Industry adjusted score) De nouveaux émetteurs ont pu être investis dans le portefeuille tels que Adidas, Union Finance Grain ou Compagnie Générale de Location d'Equipement.

Sur la période, la performance du fonds a été pour la part A de -0,63% et pour la part I de -0,48% contre -0,45% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C	117 535 287,85	93 369 316,50
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 04/07/2022	30 007 047,49	30 000 000,00
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE ZCP 08/09/2022	30 008 268,90	30 000 000,00
NESTLE FINANCE INTERNATIONAL LTD ZCP 16/09/2022	29 998 583,40	30 000 000,00
ITALIAN REPUBLIC 0% 29/11/2022	40 189 350,00	40 196 100,00
RWE AG ZCP 01/12/2021	30 016 968,75	30 000 000,00
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH CDN 16/06/2022	25 023 021,18	25 000 000,00
E ON SE XCP 17/06/2022	30 006 668,15	30 000 000,00
LMA SA ZCP 20/07/2022	30 003 267,00	30 000 000,00
LMA SA ZCP 05/09/2022	30 005 876,15	30 000 000,00

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Revenus ouvrant droit à réfaction

Aucune somme distribuable pour l'exercice 2021-2022.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 44%.

Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022

SFDR

Codes ISIN	Ofi Invest ISR Monétaire
FR0007437546	Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR
FR0010815589	Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.
FR001400CQG8	Au cours du dernier exercice clos : - 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate - 90% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de l'univers d'investissement.
	99% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.
	Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos.
	Nous rappelons que l'OPCVM Ofi Invest ISR Monétaire fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2022, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR. »

	Ofi Invest ISR Monétaire	Année N-1
Intensité Carbone :	112,1	97,2
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	82,70%	93,90%
Pourcentage moyen d'employés représentés par une convention collective des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	72,90 42,80%	73,70 34,30%
Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	82,80 57,90%	82,40 86,70%
Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans lequel le portefeuille est investi	100 63,40%	100 49,00%

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + politique crédit + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

28/09/2022 : Création part I-FP

Changement à intervenir :

- 03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

- Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	669 895 000,00
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	669 895 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP PARIBAS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OFI INVEST ISR MONETAIRE (EX:AVIVA MONETAIRE ISR)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT(EX : ABEILLE ASSET MANAGEMENT)

22 rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP OFI INVEST ISR MONETAIRE (EX:AVIVA MONETAIRE ISR),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ISR MONETAIRE (EX:AVIVA MONETAIRE ISR) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais de communication de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 21 février 2023

Paris La Défense, le 21 février 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier GALIENNE", written over the printed name.

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	240 004 241,67	124 807 310,51
Instruments financiers	1 540 215 316,61	1 054 613 646,80
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	183 558 323,92	324 002 951,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 257 845 906,05	629 151 518,19
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	28 041 605,47
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	96 460 976,40	73 407 525,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 350 110,24	10 046,59
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	20 714 978,56	720 244,75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 714 978,56	720 244,75
Comptes financiers	139 144 763,29	291 723 119,76
Liquidités	139 144 763,29	291 723 119,76
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 940 079 300,13	1 471 864 321,82

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 945 160 027,21	1 478 402 791,12
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 021 622,84	-5 255 517,77
• Résultat de l'exercice	-1 630 324,54	-1 542 558,44
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 937 508 079,83	1 471 604 714,91
Instruments financiers	2 350 110,24	10 046,59
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 347 700,85	9 871,31
Autres opérations	2 409,39	175,28
Dettes	221 110,06	249 560,32
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	221 110,06	249 560,32
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 940 079 300,13	1 471 864 321,82

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	669 895 000,00	126 395 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-433 791,56	-367 622,36
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 129 021,66	2 834 288,28
• Produits sur titres de créances	-38 771,19	-1 341 248,73
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	149 188,89	7 129,49
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 805 647,80	1 132 546,68
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-132 010,43	-3 375,58
• Charges sur dettes financières	-1 099 034,90	-1 324 473,80
• Autres charges financières	-11 083,33	-13 606,79
Total (II)	-1 242 128,66	-1 341 456,17
Résultat sur opérations financières (I - II)	563 519,14	-208 909,49
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 513 316,60	-1 751 200,72
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-949 797,46	-1 960 110,21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-680 527,08	417 551,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 630 324,54	-1 542 558,44

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

La valeur liquidative du fonds à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) sont valorisés chaque fois que possible au prix de marché. Lorsque le recours à la valorisation au prix de marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, les TCN seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Part A	Actif Net	0,40% maximum TTC
	Part I		0,10% maximum TTC
	Part I-FP		0,07% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part A	Actif Net	Non significatif
	Part I		
	Part I-FP		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
	Part I-FP		
Commission de surperformance	Part A	Actif Net	Néant
	Part I		Néant
	Part I-FP		20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + politique crédit + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

28/09/2022 : Création part I-FP

- Changement à intervenir :

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part A : capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part I : capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part I-FP : capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

Devise	30.09.2022 EUR	30.09.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	1 471 604 714,91	1 899 571 625,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	5 703 852 949,86	6 697 496 375,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 231 022 908,04	-7 116 830 213,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 750,00	4 962,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 384 965,57	-5 838 588,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	44 997,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-64 278,35	-14 353,36
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 861 177,75	-885 591,13
- Différence d'estimation exercice N	-5 862 132,04	-2 000 954,29
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 000 954,29	-1 115 363,16
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	2 326 792,23	15 611,17
- Différence d'estimation exercice N	2 339 789,95	12 997,72
- Différence d'estimation exercice N-1	12 997,72	-2 613,45
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-949 797,46	-1 960 110,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 937 508 079,83	1 471 604 714,91

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	153 169 768,09	-
Obligations à taux variable	30 388 555,83	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 202 968 837,62	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	54 877 068,43	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	669 895 000,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	240 004 241,67	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	153 169 768,09	30 388 555,83	-	-
Titres de créances	1 002 785 179,99	255 060 726,06	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	139 144 763,29
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	669 895 000,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	240 004 241,67	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	31 930 584,82	126 560 538,76	25 067 200,34	-	-
Titres de créances	955 240 574,71	302 605 331,34	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	139 144 763,29	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	375 500 000,00	294 395 000,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	20 714 978,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Debiteurs et créditeurs divers	19 981 225,97
Dépôts de garantie (versés)	709 541,97
Autres creances	24 210,62
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	221 110,06
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	170 755,32
Débiteurs et créditeurs divers	50 354,74
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0007437546	24 272	60 236 958,18	6 397,6707	15 893 705,73
PART I / FR0010815589	5 564 678,2475	5 643 615 891,68	5 141 039,2208	5 215 129 202,31
PART I-FP / FR001400CQG8	1	100,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0007437546		-		-
PART I / FR0010815589		-		-
PART I-FP / FR001400CQG8		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0007437546		-		-
PART I / FR0010815589		-		-
PPART I-FP / FR001400CQG8		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0007437546		-		-
PART I / FR0010815589		-		-
PART I-FP / FR001400CQG8		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0007437546	0,24
PART I / FR0010815589	0,10
PART I-FP / FR001400CQG8	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0007437546	-
PART I / FR0010815589	-
PART I-FP / FR001400CQG8	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 96 460 976,40

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 630 324,54	-1 542 558,44
Total	-1 630 324,54	-1 542 558,44

PART A / FR0007437546	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-229 381,05	-146 815,27
Total	-229 381,05	-146 815,27
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0010815589	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 400 943,49	-1 395 743,17
Total	-1 400 943,49	-1 395 743,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I-FP / FR001400CQG8		30.09.2022	30.09.2021
Devise		EUR	EUR
Affectation			
Distribution		-	-
Report à nouveau de l'exercice		-	-
Capitalisation		-	-
Total		-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution			
Nombre de parts		-	-
Distribution unitaire		-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 021 622,84	-5 255 517,77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-6 021 622,84	-5 255 517,77

PART A / FR0007437546	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-325 040,30	-216 542,43
Total	-325 040,30	-216 542,43
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0010815589	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 696 582,54	-5 038 975,34
Total	-5 696 582,54	-5 038 975,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I-FP / FR001400CQG8		30.09.2022	30.09.2021
Devise		EUR	EUR
Affectation			
Distribution		-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées		-	-
Capitalisation		-	-
Total		-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution			
Nombre de parts		-	-
Distribution unitaire		-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 août 1988.

Devise					
EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	1 937 508 079,83	1 471 604 714,91	1 899 571 625,37	2 313 619 536,10	1 376 811 636,46

PART A / FR0007437546	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Nombre de parts en circulation	42 180,3298	24 306,0005	29 124,0005	20 426,2858	15 681,0476
Valeur liquidative	2 477,51	2 493,23	2 509,07	2 522,37	2 534,
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-13,14	-14,94	-13,57	-12,74	-11,99

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0010815589	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Nombre de parts en circulation	1 810 540,4203	1 386 901,3936	1 786 517,9767	2 204 052,9741	1 298 679,6061
Valeur liquidative	1 012,4	1 017,37	1 022,37	1 026,33	1 029,56
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,92	-4,63	-4,06	-3,68	-3,39

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I-FP / FR001400CQG8

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Nombre de parts en circulation	1	-	-	-	-
Valeur liquidative	100,00	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
FR0013477486	APRR SA 0% 20/01/2023	PROPRE	4 400 000,00	4 370 168,00	EUR	0,23
XS2384578824	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/09/2023	PROPRE	10 200 000,00	10 283 795,83	EUR	0,53
XS1747444245	BMW FINANCE NV 0.375% 10/07/2023	PROPRE	3 091 000,00	3 040 782,26	EUR	0,16
XS1547407830	BNP PARIBAS 1.125% 10/10/2023	PROPRE	5 000 000,00	4 962 440,34	EUR	0,26
XS1796257092	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.75% 22/03/2023	PROPRE	4 000 000,00	3 992 789,59	EUR	0,21
XS0854746343	CARLSBERG BREWERIES 2.625% 15/11/2022	PROPRE	11 766 000,00	12 048 142,23	EUR	0,62
XS1265805090	GOLDMAN SACHS GROUP INC 2% 27/07/2023	PROPRE	5 595 000,00	5 573 240,05	EUR	0,29
XS1366026679	HONEYWELL INTERNATIONAL 1.30% 22/02/2023	PROPRE	10 235 000,00	10 298 232,67	EUR	0,53
FR0013323722	HSBC FRANCE 0.6% 20/03/2023	CVTSWP	3 000 000,00	2 992 484,38	EUR	0,15
XS1699951767	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 17/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 071 228,77	EUR	0,52
BE0002602804	KBC GROUP NV 27/06/2023	PROPRE	9 200 000,00	9 106 282,25	EUR	0,47
XS1842961440	NORDEA BANK 0.875% 26/06/2023	PROPRE	11 000 000,00	10 891 509,86	EUR	0,56
XS1382368113	ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 146 546,58	EUR	0,52
XS1330948818	SANTANDER INTL 1.375% 14/12/22	PROPRE	9 700 000,00	9 811 213,82	EUR	0,51
XS2176534282	SKANDINAVISKA ENSKILDA 0.25% 19/05/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 963 685,62	EUR	0,15
XS1801780583	TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.5% 06/04/2023	PROPRE	23 879 000,00	23 760 785,87	EUR	1,23
XS2149270477	UBS AG LONDON 0.75% 21/04/2023	CVTSWP	15 000 000,00	14 943 014,38	EUR	0,77
XS2149270477	UBS AG LONDON 0.75% 21/04/2023	PROPRE	6 940 000,00	6 913 634,65	EUR	0,36
XS2486812683	VOLVO TREASURY AB FRN 31/05/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 104 760,00	EUR	1,04
DE000A2R8NC5	VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06/04/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 971 879,73	EUR	0,10
DE000A192ZH7	VONOVIA FINANCE BV 0.875% 03/07/2023	PROPRE	5 400 000,00	5 311 707,04	EUR	0,27
Total Obligation				183 558 323,92		9,47
O.P.C.V.M.						
FR0000985558	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART C FCP	PROPRE	43 710,00	96 460 976,40	EUR	4,98
Total O.P.C.V.M.				96 460 976,40		4,98
Total Valeurs mobilières				280 019 300,32		14,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP03936806	1609578752#S_2023032	PROPRE	3 000 000,00	34 621,35	EUR	0,00
SWAP03936949	1610033282#S_2023042	PROPRE	15 000 000,00	213 481,48	EUR	0,01
SWAP03941144	1628800262#S_2023061	PROPRE	19 885 000,00	379 536,63	EUR	0,02
SWAP03945136	1639674672#S_2023041	PROPRE	8 786 000,00	117 601,39	EUR	0,01
SWAP03952719	1640972272#S_2023040	PROPRE	7 575 000,00	98 490,31	EUR	0,01
SWAP03945568	1642117812#S_2023040	PROPRE	14 918 000,00	192 915,31	EUR	0,01
SWAP03945580	1642692982#S_2022100	PROPRE	3 000 000,00	3 643,81	EUR	0,00
SWAP03945579	1642693642#S_2023032	PROPRE	10 940 000,00	127 597,03	EUR	0,01
SWAP03946604	1648780992#S_2023062	PROPRE	20 291 000,00	413 342,29	EUR	0,02
SWAP03963483	1703303212#S_2022101	PROPRE	16 000 000,00	23 696,95	EUR	0,00
SWAP03986972	1811548062#S_2023031	PROPRE	25 000 000,00	231 863,23	EUR	0,01
SWAP03987949	1826175652#S_2023033	PROPRE	15 000 000,00	141 699,82	EUR	0,01
SWAP03989160	1831411592#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	45 492,36	EUR	0,00
SWAP03996572	1857174752#S_2022101	PROPRE	10 000 000,00	6 912,98	EUR	0,00
SWAP03997166	1859070652#S_2023052	PROPRE	20 000 000,00	189 124,70	EUR	0,01
SWAP04004551	1877648032#S_2023011	PROPRE	19 000 000,00	35 000,99	EUR	0,00
SWAP04018130	1923152912#S_2023011	PROPRE	15 000 000,00	11 527,69	EUR	0,00
SWAP04018129	1923282492#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	7 311,51	EUR	0,00
SWAP04018351	1925509312#S_2022110	PROPRE	12 000 000,00	1 008,39	EUR	0,00
SWAP04018352	1925575102#S_2023011	PROPRE	30 000 000,00	14 625,50	EUR	0,00
SWAP04018481	1926606662#S_2023010	PROPRE	10 000 000,00	4 932,62	EUR	0,00
SWAP04018552	1927600642#S_2022101	PROPRE	10 000 000,00	565,61	EUR	0,00
SWAP04018551	1927664732#S_2022100	PROPRE	20 000 000,00	901,74	EUR	0,00
SWAP04018570	1928349642#S_2022120	PROPRE	15 000 000,00	4 491,43	EUR	0,00
SWAP04018589	1929347632#S_2022110	PROPRE	20 000 000,00	1 791,34	EUR	0,00
SWAP04018588	1929822682#S_2022101	PROPRE	10 000 000,00	559,11	EUR	0,00
SWAP04018659	1930582592#S_2022101	PROPRE	45 000 000,00	1 795,42	EUR	0,00
SWAP04018924	1931568022#S_2022121	PROPRE	10 000 000,00	1 121,45	EUR	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04020370	1933494552#S_2023091	PROPRE	10 000 000,00	28 333,37	EUR	0,00
SWAP04020371	1933689452#S_2022121	PROPRE	10 000 000,00	1 192,45	EUR	0,00
SWAP04020364	1933699892#S_2022121	PROPRE	14 000 000,00	1 604,91	EUR	0,00
SWAP04020367	1933866472#S_2023031	PROPRE	10 000 000,00	2 937,72	EUR	0,00
SWAP04020919	1934449162#S_2022121	PROPRE	15 000 000,00	1 556,58	EUR	0,00
SWAP04020910	1934560562#S_2022121	PROPRE	20 000 000,00	2 504,09	EUR	0,00
SWAP04021201	1935721512#S_2022121	PROPRE	21 500 000,00	2 607,46	EUR	0,00
SWAP04021203	1935722952#S_2023022	PROPRE	20 000 000,00	-554,96	EUR	-0,00
SWAP04021318	1937639352#S_2022122	PROPRE	20 000 000,00	2 138,41	EUR	0,00
SWAP04021380	1938648892#S_2022122	PROPRE	15 000 000,00	1 234,54	EUR	0,00
SWAP04021406	1939692152#S_2022112	PROPRE	30 000 000,00	-1 820,70	EUR	-0,00
SWAP04021781	1945328642#S_2022103	PROPRE	20 000 000,00	106,18	EUR	0,00
SWAP04021778	1945386732#S_2022103	PROPRE	15 000 000,00	21,55	EUR	0,00
SWAP04021782	1945424002#S_2022110	PROPRE	20 000 000,00	220,54	EUR	0,00
SWAP04021902	1946703502#S_2022110	PROPRE	4 000 000,00	-33,73	EUR	-0,00
Total Swap de Taux				2 347 700,85		0,12
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	-2 347 700,85	-2 347 700,85	EUR	-0,12
Total APPELS DE MARGES				-2 347 700,85		-0,12
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	19 981 225,97	19 981 225,97	EUR	1,03
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-50 354,74	-50 354,74	EUR	-0,00
	PROV INTCRED CPT DE PCE	PROPRE	24 210,62	24 210,62	EUR	0,00
Total AUTRES				19 955 081,85		1,03
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	139 144 763,29	139 144 763,29	EUR	7,18
Total BANQUE OU ATTENTE				139 144 763,29		7,18
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	709 541,97	709 541,97	EUR	0,04
Total DEPOSIT DE GARANTIE				709 541,97		0,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOTS A TERME						
	DEPOSIT CMAK 0310-22	PROPRE	50 000 000,00	50 000 916,67	EUR	2,58
	DEPOSIT LBP 03-10-22	PROPRE	190 000 000,00	190 003 325,00	EUR	9,81
Total DEPOTS A TERME				240 004 241,67		12,39
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-20 341,07	-20 341,07	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-150 414,25	-150 414,25	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-170 755,32		-0,01
Total Liquidités				397 295 172,61		20,51
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0127436923	BARCLAYS BANK PLC ESTR + 0.20% 06/12/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 009 244,03	EUR	0,77
FR0127339705	BARCLAYS BANK PLC ESTR+0.29% 31/03/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 009 565,52	EUR	0,77
FR0126566134	BFCM ESTRCAP+0.30% 10/11/2022	PROPRE	25 000 000,00	24 975 308,36	EUR	1,29
FR0127582296	BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.09% 05/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 008 814,00	EUR	0,52
FR0127587691	BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.11% 16/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 019 727,56	EUR	1,03
FR0127586701	CREDIT AGRICOLE SA ESTR+0.07% 15/12/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 006 448,19	EUR	1,03
FR0127492371	CREDIT LYONNAIS ESTRCAP+0.14% 11/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 005 847,88	EUR	1,03
FR0127583708	CREDIT MUTUEL ARKEA+0.10% 09/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 003 862,78	EUR	0,52
FR0127539510	ENGIE SA ESTR+0.10% 05/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 007 149,51	EUR	1,03
FR0127592907	ENGIE SA ESTR+0.16% 27/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 001 996,00	EUR	1,03
FR0127562595	JYSKE BANK AS ESTR+0.03% 17/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 006 293,93	EUR	1,03
FR0127411918	LA BANQUEPOSTALE ESTRCAP 0.105% 19/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 003 704,55	EUR	0,52
FR0127383323	SOCIETE GENERALE ESTRCAP+0.18% 31/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 990 188,77	EUR	1,03
FR0127539619	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR+0.15% 07/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 002 348,38	EUR	0,52
FR0127532663	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR+0.16% 05/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 010 226,60	EUR	1,03
Total Interets postcomptes.				255 060 726,06		13,16
Interets precomptes.						
FR0127345967	ACHMEA BANK NV ZCP 13/01/23	PROPRE	10 000 000,00	9 995 367,30	EUR	0,52
DE000A3H2R07	ADIDAS AG ZCP 24/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 996 046,60	EUR	0,52
XS2531806508	ALBION CAPITAL CORP ZCP 12/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 997 678,27	EUR	0,52
FR0127539288	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 12/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 943 631,82	EUR	0,77

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2460347458	BANK OF MONTREAL CDN 17/03/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 830 646,61	EUR	1,28
FR0127201657	BARCLAYS BANK PLC ZCP 30/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 971 122,67	EUR	0,51
FR0127540500	CARREFOUR BANQUE ZCP 03/11/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 977 329,04	EUR	1,55
FR0127387274	CARREFOUR BANQUE ZCP 17/10/2022	PROPRE	7 000 000,00	6 997 734,76	EUR	0,36
FR0127561803	CARREFOUR ZCP 17/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 000 054,36	EUR	1,03
FR0127581199	CIE GLE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS 0% 12/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 974 437,80	EUR	0,51
FR0127269225	COFACE SA ZCP 09/11/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 986 770,64	EUR	1,03
BE6338154774	COFINIMMO SA ZCP 24/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 993 967,24	EUR	0,52
BE6337653610	COFINIMMO ZCP 10/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 997 877,79	EUR	0,52
FR0127359059	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN ZCP 10/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 001 005,78	EUR	0,52
FR0127293274	COVIVIO NCPPRE CPTE ZCP 10/10/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 997 078,18	EUR	0,77
FR0127582916	COVIVIO ZCP 07/10/2022	PROPRE	14 000 000,00	13 998 182,61	EUR	0,72
FR0127464453	COVIVO ZCP 03/10/2022	PROPRE	4 000 000,00	3 999 825,15	EUR	0,21
FR0127585695	DANONE ZCP 14/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 994 147,98	EUR	1,03
XS2531912108	EDP FINANCE BV ZCP 07/11/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 984 957,01	EUR	0,77
FR0127540450	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 23/11/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 958 604,34	EUR	1,55
XS2531770639	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 07/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 996 786,72	EUR	1,03
XS2536938942	ENI SPA ZCP 19/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 991 984,51	EUR	1,03
BE6337658668	ESSITY AB ZCP 08/12/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 973 035,69	EUR	0,77
XS2538544565	FEDERATION DES CAISSES DESJARD ZCP 22/12/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 966 161,37	EUR	0,77
FR0127433854	GECINA ZCP 07/11/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 982 553,84	EUR	1,03
FR0127545384	GECINA ZCP 21/12/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 944 696,16	EUR	1,03
XS2533027715	IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 11/10/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 998 248,09	EUR	0,77
FR0127587485	ICADE NCPPRE CPTE ZCP 16/12/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 966 207,83	EUR	0,77
FR0127587477	KERING FINANCE ZCP 15/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 976 574,80	EUR	0,51
FR0127539999	KLEPIERRE SA ZCP 15/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 919 889,34	EUR	0,51
XS2539360706	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV ZCP 07/11/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 991 001,82	EUR	0,52
XS2536729861	KONINKLIJKE AHOLD ZCP 10/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 996 054,16	EUR	1,03
XS2530529531	LMA SA ZCP 12/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 881 003,12	EUR	1,54
FR0127102699	LOREAL ZCP 14/11/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 003 679,43	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE6337858722	LVMH FINANCE BE ZCP 19/12/2022	PROPRE	21 500 000,00	21 452 485,43	EUR	1,11
BE6337591968	LVMH FINANCE BELGIQUE SA ZCP 06/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 968 191,05	EUR	0,51
BE6337725368	LVMH FINANCE BELGIQUE SA ZCP 13/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 980 737,88	EUR	0,52
XS2532284747	MATCHPOINT FINANCE PUBLIC LTD ZCP 10/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 998 149,98	EUR	0,52
FR0127097907	NATIXIS ZCP 21/10/2022	PROPRE	25 000 000,00	24 990 585,22	EUR	1,29
XS2536369981	NESTLE FINANCE INTERNATIONAL LTD ZCP 17/10/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 991 330,25	EUR	1,55
FR0127587204	NORDEA BANK ABP ZCP 16/12/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 958 957,40	EUR	1,03
XS2534874024	NV ENECO BEHEER ZCP 31/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 982 181,34	EUR	1,03
FR0127582411	PR FINANCE SA ZCP 03/11/2022	PROPRE	12 000 000,00	11 990 259,90	EUR	0,62
XS2529945995	REPSOL EUROPE ZCP 11/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 995 983,56	EUR	1,03
XS2468117507	SANTANDER CONSUMER ZCP 31/03/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 859 082,62	EUR	0,77
FR0127584607	SATELLITE NCPPRE CPTE ZCP 12/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 997 738,31	EUR	0,52
FR0127615187	SATELLITE ZCP 31/10/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 990 346,55	EUR	0,77
FR0127492835	SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 13/10/2022	PROPRE	21 100 000,00	21 094 688,75	EUR	1,09
FR0127394429	SEB SA ZCP 12/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 997 725,96	EUR	0,52
FR0127540492	SEB SA ZCP 24/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 990 246,67	EUR	1,03
FR0127098467	SOCIETE GENERALE ZCP 25/11/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 978 228,24	EUR	0,77
FR0127197673	SOCIETE GENERALE ZCP 31/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 923 531,83	EUR	0,77
XS2431032742	STANDARD CHARTED CDN 06/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 969 183,61	EUR	0,51
XS2403228898	STANDARD CHARTERED ZCP 25/10/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 994 479,20	EUR	0,77
BE6337065559	SUMITOMO MITSUI BAN CDN 26/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 991 641,59	EUR	1,03
FR0127197855	SVENSKA HANDELSBANKEN AB FRA ZCP 12/01/2023	PROPRE	19 000 000,00	18 927 109,43	EUR	0,98
FR0127532978	THALES ZCP 15/09/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 772 526,85	EUR	0,50
XS2486862787	THE TORONTO-DOMINION BANK ZCP 24/05/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 738 949,89	EUR	1,02
XS2535489590	TOYOTA MOTOR FINANCE BV ZCP 14/12/2022	PROPRE	14 000 000,00	13 961 867,36	EUR	0,72
FR0127561175	UNION FINANCES GRAINS ZCP 10/10/2022	PROPRE	22 250 000,00	22 246 098,47	EUR	1,15
XS2536749893	VATTENFALL AB ZCP 20/02/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 868 208,84	EUR	1,03
FR0127494054	VINCI ZCP 14/10/2022	PROPRE	25 000 000,00	24 991 953,98	EUR	1,29

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2533021601	VOLVO TREASURY AB ZCP 12/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 998 367,00	EUR	0,52
<i>Total Interets precomptes.</i>				<i>1 002 785 179,99</i>		<i>51,76</i>
<i>Total Creances negociables</i>				<i>1 257 845 906,05</i>		<i>64,92</i>
Total OFI INVEST ISR MONÉTAIRE				1 937 508 079,83		100,00

rapport ESG-art.173

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

Introduction

À la suite de la [cession d'Aviva France](#), en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrirons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

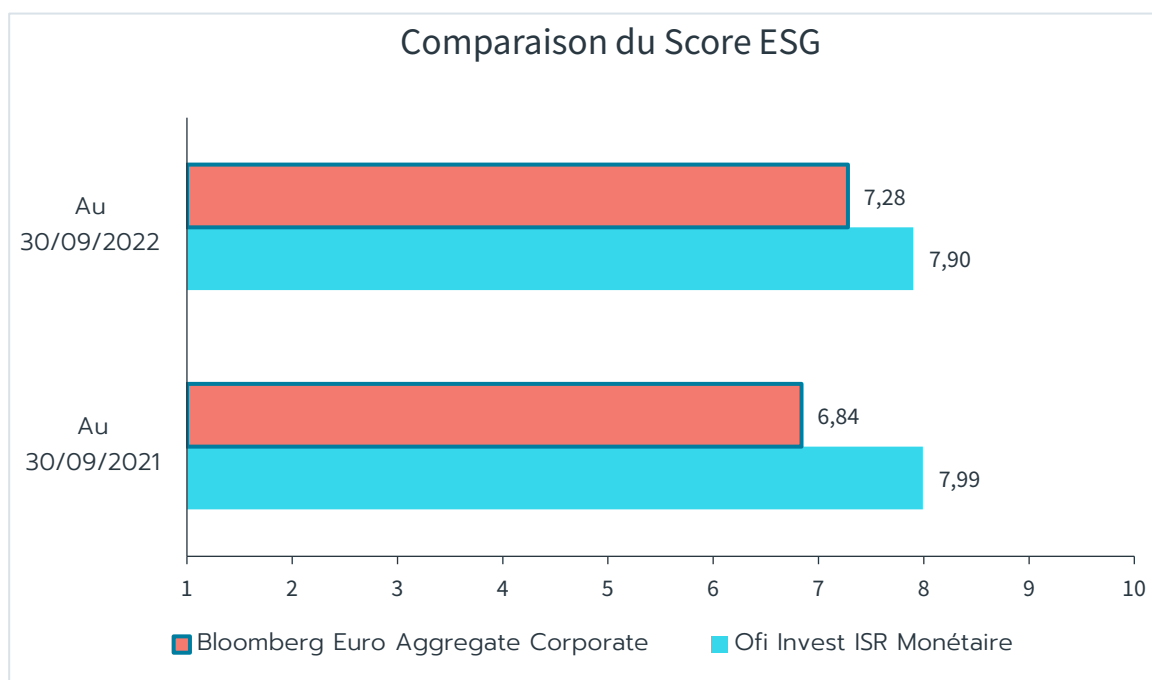
Présentation du fonds et de son processus ESG d'investissement

Le fonds Ofi Invest ISR Monétaire, FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV), a obtenu le Label Investissement Socialement Responsable (ISR) sous le référentiel de 2016. Ce dernier suit une approche Best-in-Universe. Le filtre ISR Best-in-Universe permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'univers d'investissement éligible : les 20% des valeurs les plus mal notées en ESG sont exclues à tout moment de l'univers d'investissement.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



De même, en 2021, Ofi Invest ISR Monétaire a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civil. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Ofi Invest ISR Monétaire.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac vont être incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unis y seront également ajoutées.

Accord de Paris

Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon sera déployée au sein du fonds Ofi Invest ISR Monétaire. Cette politique d'exclusion charbon interdira les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises qui :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

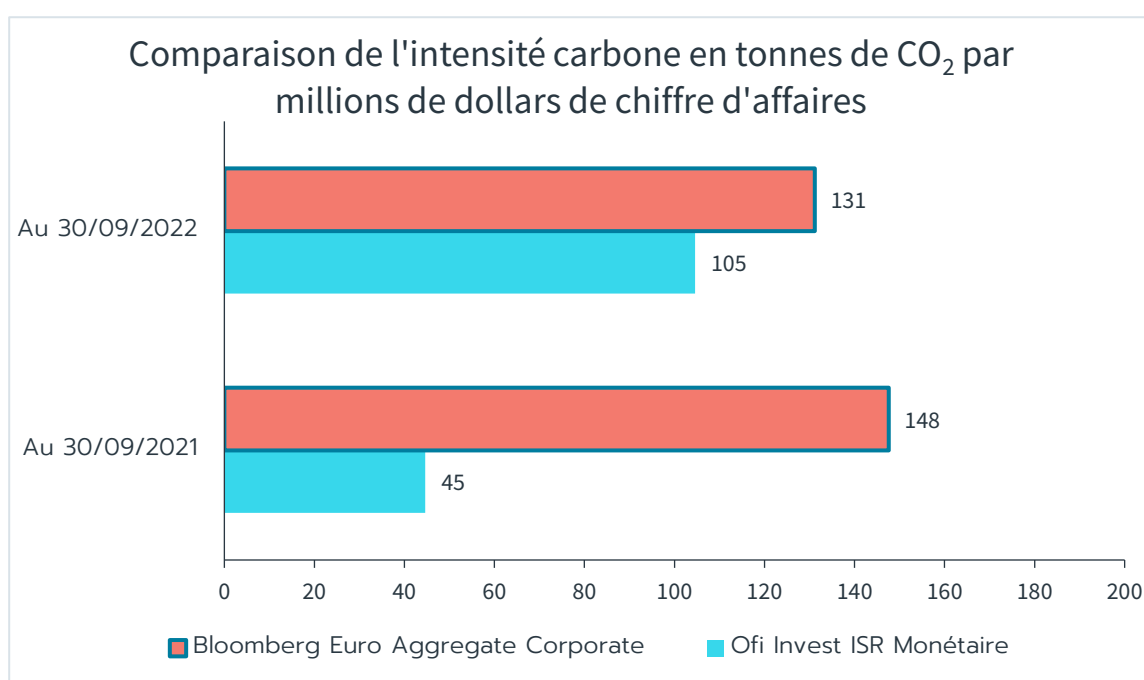
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Ofi Invest ISR Monétaire. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management travaille conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques, nous suivons le portefeuille Ofi Invest ISR Monétaire avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2.



Taux de couverture du portefeuille à septembre 2022 : 100%

Taux de couverture de l'univers de référence à septembre 2022 : 99%

Taux de couverture du portefeuille à septembre 2021 : 100%

Taux de couverture de l'univers de référence à septembre 2021 : 97%

Malgré la reprise économique suite à la pandémie du Covid19, qui explique en partie l'augmentation de l'intensité carbone de l'univers de référence en 2021, nous nous sommes attachés à diminuer l'intensité carbone de Ofi Invest ISR Monétaire.

Le fonds a pour objectif de suivre et d'obtenir une intensité carbone (en tonnes de CO₂/million de \$ de Chiffre d'affaires) inférieure à la moyenne de son univers d'investissement.

Pour le futur, nous avons également pour objectif d'améliorer :

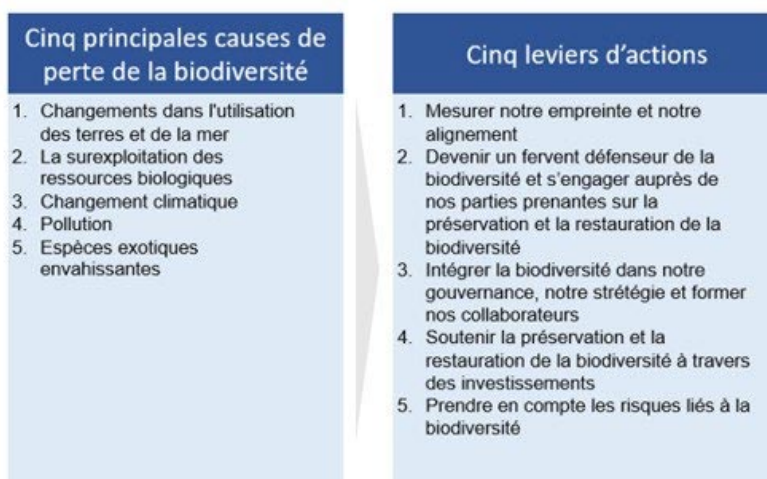
- La couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.
- Développer une stratégie d'alignement pour nos investissements dans les obligations d'Etat.

Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et seront validés courant 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km²

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

Dans le Biodiversity Impact Analytics, le score agrégé de MSA.km², est donné pour quatre indicateurs qui sont Aquatic Dynamic, Aquatic Static, Terrestrial Dynamic et Terrestrial Static.

3. Empreinte biodiversité : MSAppb*

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondiale de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km² et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030.

Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management prévoit de renforcer dès 2022 son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques élaborera d'ici la fin du 3^e trimestre 2022 une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilisera dès 2022 des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scenarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scenarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion et sera adoptée en 2022 par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ISR Monétaire
Identifiant d'entité juridique : 969500HNLR1XNA64D160

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ☐ Oui

● ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Ofi Invest ISR Monétaire (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds était investi jusqu'à 100% de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs du secteur privé ou public, de la zone Euro ou de l'OCDE affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à

leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG de MSCI ESG Research.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, pouvaient être cités pour exemple :

- Environnement : les émissions carbone, le stress hydrique, la biodiversité, les émissions toxiques ou les déchets
- Social : gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires

L'indicateur de référence du Fonds, €STER capitalisé, était utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

1. Le score ESG, issu de la notation de MSCI ESG Research au niveau du portefeuille a atteint les 7,9 sur 10.
2. Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe (i.e. 20% de l'univers d'investissement).

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, trois indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 septembre 2022 sont les suivantes :

1. L'intensité carbone représente 112,1 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
2. La part des employés couverts par une convention collective atteint 72,9% des employés.
3. La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de 0%.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

● ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cette annexe au rapport périodique contenant les informations périodiques pour le Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 complétant le Règlement SFDR est la première à être publiée.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Non applicable.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie MSCI	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Indicateur label ISR
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X Charbon / pétrole et gaz	X	X	
2. Empreinte carbone				X	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X	X Intensité carbone (scope 1&2)
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X Charbon / pétrole et gaz		X	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X	
8. Rejets dans l'eau	X		X		
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X Pacte mondial	X	X	X

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X Pacte mondial	X	X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	
14. Exposition à des armes controversées		X Armes controversées			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales					
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X Pacte mondial	X	X	

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AI MONET ISR CT C	0	4,98	Non applicable
TOYTA FIN 0.5% 04/23	Automobiles & Parts	1,23	Australie
VOLVO TREAS FRN 24	Industrial Goods & Services	1,04	Suède
UBS AG 0.75% 04/23	Banking - Universel	0,77	Suisse
CARLSB BREW 2.625 22	Food & Beverage	0,62	Danemark
NORDEA BK 0.875% 23	Banking - Universel	0,56	Suède
BANC BILBAO FRN 9/23	Banking - Universel	0,53	Espagne

HONEY 1.30% 2023	Industrial Goods & Services	0,53	Etats-Unis
INTESA 0.75% 2022	Banking - Universel	0,52	Italie
ROYAL 2.50% 2023	Banking - Universel	0,52	Royaume-Unis
SANTANDER 1.375% 22	Banking - Universel	0,51	Espagne
KBC GROUP NV 2023	Banking - Universel	0,47	Belgique
UBS AG 0.75% 04/23	Banking - Universel	0,36	Suisse
GOLDMAN SACHS 2% 23	Banking - BFI	0,29	Etats-Unis
VONOVIA 0.875% 2023	Real Estate	0,27	Pays-Bas

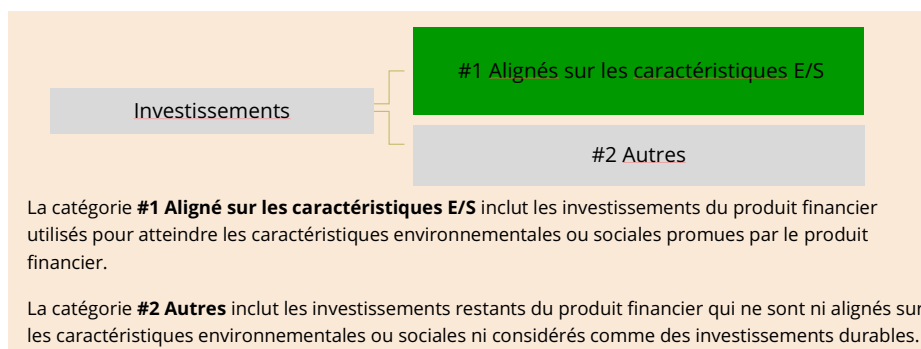
Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30 septembre 2022, le Fonds a 91,83% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 8,17% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 6,90% de liquidités
- 0,12% de dérivés
- 1,15% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% des investissements appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Corporate	41,7%
Bancaire senior	32,7%
Liquidités	21,4%
Services financiers	3,1%
Assurance	1,1%

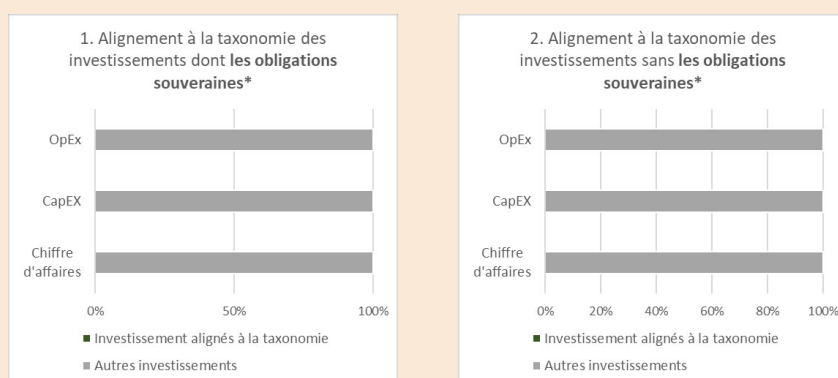
Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxinomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxinomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 20% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 6,90%,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de 0,12%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 1,15%.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une Note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi hebdomadaire des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs
3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial)
4. Une politique d'engagement actionnarial qui a pour objectif d'obtenir des compléments d'information sur la stratégie des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale, et de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG. Cette politique d'engagement fait l'objet d'un processus d'escalade, qui peut également se traduire par un dépôt de résolution ou un vote contestataire le cas échéant.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ISR Monétaire
Identifiant d'entité juridique : 969500HNLR1XNA64D160

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Ofi Invest ISR Monétaire (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds était investi jusqu'à 100% de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs du secteur privé ou public, de la zone Euro ou de l'OCDE affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à